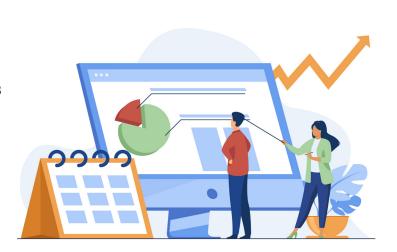
Comprendre

Le budget municipal

Le budget est un acte juridique incontournable, essentiel : il prend la forme d'un document unique recensant l'ensemble des dépenses et des recettes envisagées pour l'année.

Le budget fait aussi office de feuille de route. Mis au service d'un programme politique, il reflète chacune de ses orientations et les traduit en moyens d'actions.



Le cycle budgétaire



Élaboration

Il revient au maire de la commune de préparer le budget, en lien avec les services municipaux.

Débat

Le budget fait l'objet d'un débat entre les élus dans les deux mois précédant son vote.

Vote

Le budget peut être soumis au vote des élus jusqu'au 15 avril même si, en principe, il est adopté avant le début de l'exercice budgétaire (soit avant le 1^{er} janvier).

Exécution

Budgets supplémentaires, décisions modificatives... Des ajustements peuvent être effectués en cours d'exercice pour prendre en compte les réalisations effectives. L'exercice budgétaire prend fin le 31 décembre.

Bilan

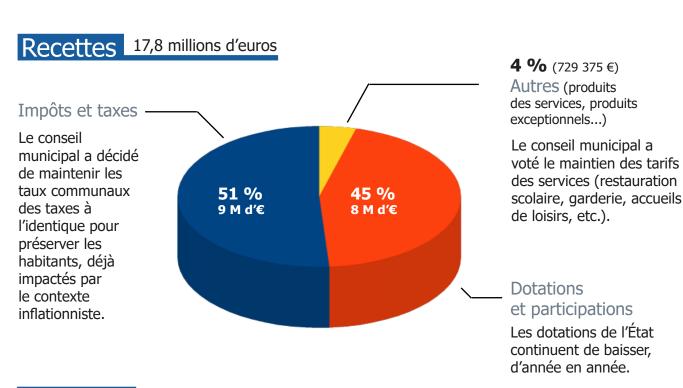
Avant le 30 juin qui suit la clôture de l'exercice, des documents sont examinés : le compte de gestion, rédigé par le comptable public et le compte administratif, élaboré par la collectivité. Tous deux retracent les dépenses et les recettes de l'exercice et doivent concorder.

Un budget à hauteur de 37 millions d'euros

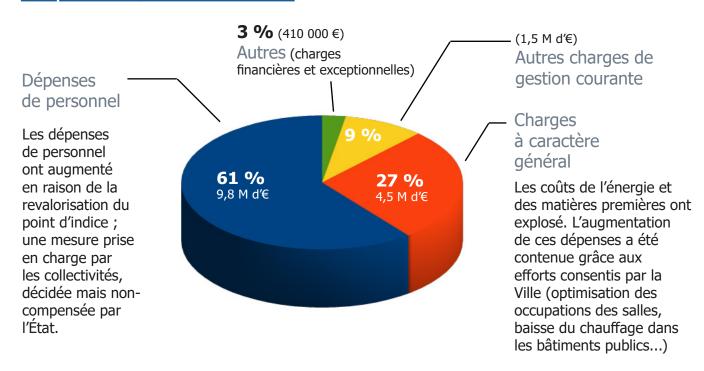
Section de fonctionnement

22 millions d'euros

La section de fonctionnement renvoie, comme son nom l'indique, aux charges courantes. Elle recense les dépenses liées et les recettes affectées **au bon fonctionnement des différents services de la mairie** (entretien de la voirie et des bâtiments, organisation des accueils de loisirs, paiement des salaires des agents...).



Dépenses 16 millions d'euros (auxquels s'ajoutent 5 millions d'euros de report en section d'investissement)

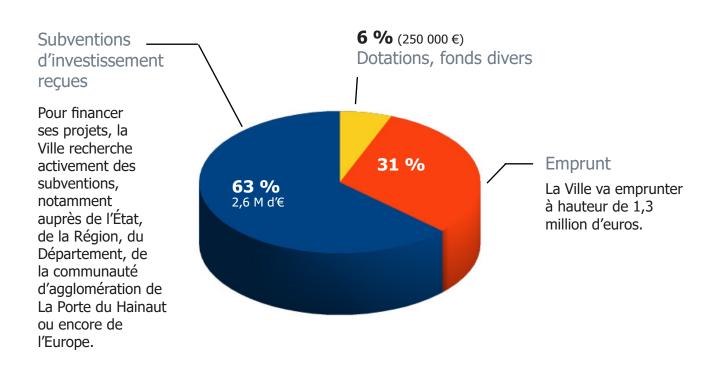


Section d'investissement

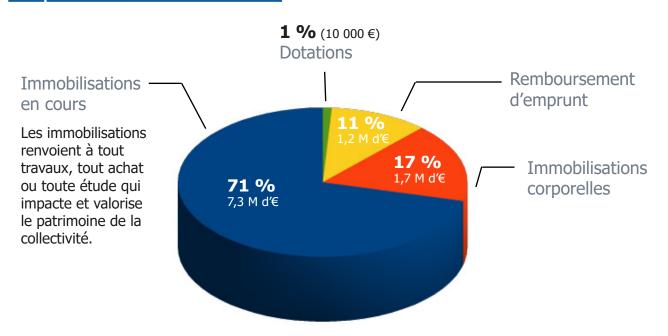
15 millions d'euros

La section d'investissement fait référence au **patrimoine de la commune**. À titre d'exemple, peuvent y figurer les recettes issues de la vente de terrains municipaux ou encore les dépenses consenties pour la rénovation d'une école ou la construction d'une salle de sport.

Recettes 4,5 millions d'euros



Dépenses 10,3 millions d'euros



Les projets









Acquisition d'une station d'enregistrement des pièces d'identité (mise en service en septembre 2023

